

Santé au travail

Programme de formation intercantonale 2009

Le Département de l'économie communique:

La Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTI) propose son nouveau programme de formation intercantonale de santé au travail pour l'année 2009. Pour le canton de Neuchâtel, l'Office de surveillance, d'inspection et de santé au travail (OSIS) met sur pied un cours de deux jours, ainsi que trois demi-journées de formation, pouvant être suivis séparément, et qui se tiendront à Colombier.

Ces séminaires s'adressent aux employeurs, cadres et travailleurs de tous les secteurs d'activité, coordinateurs de sécurité et personnes avec tâches en matière de sécurité et de santé au travail, personnel des ressources humaines et partenaires sociaux.

Le but de ces demi-journées de formation? Les accidents du travail et autres atteintes à la santé des travailleurs, tant psychique que physique, coûtent très cher. Ces formations ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les risques professionnels et de leur fournir des outils pratiques pour les prévenir. L'objectif est de protéger l'intégrité physique et psychique des personnes, avec pour conséquence moins de souffrance, mais aussi une amélioration de la motivation et des performances. Nul ne peut contester en effet que la santé des entreprises et les efforts pour préserver l'emploi sont indissociables du maintien de bonnes conditions de travail.

Ces formations s'intègrent dans le rôle de conseil et de sensibilisation que souhaite offrir l'Office de surveillance, d'inspection et de santé au travail.

Différents thèmes abordés

Le premier séminaire (jeudi 26 mars), sous la forme d'un théâtre-forum, s'intitule "Agir pour prévenir le harcèlement sexuel" et abordera la responsabilité de l'employeur, les formes de discrimination sexiste ou de comportement déplacé, les démarches à entreprendre pour traiter ces cas, ainsi que les mesures de prévention possibles.

Le cours de base de sécurité et de santé au travail (mardi 19 et jeudi 28 mai) s'adresse notamment aux chefs d'entreprises de PME, aux cadres, ainsi qu'aux coordinateurs de sécurité. Il vise à obtenir les compétences nécessaires pour élaborer un concept de santé et de sécurité au travail adapté à l'entreprise.

La nouvelle ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) sera abordée lors d'un séminaire qui a pour objectif de sensibiliser les participant(e)s aux règles de protection de cette catégorie de travailleurs et d'utiliser des outils simples permettant de connaître les dispositions de protection des jeunes travailleurs en fonction de leur âge (mardi 15 septembre).

Enfin, le dernier séminaire (jeudi 29 octobre), intitulé "Travailleurs de 50 ans et +: dépasser les préjugés et promouvoir les bonnes pratiques", présentera des actions de prévention pour faciliter le maintien en activité des seniors et sensibilisera les entreprises à la gestion des âges, à l'accès à l'emploi des seniors et à leur maintien en emploi.

- ***La plaquette "Santé au travail, formation intercantonale programme 2009" est disponible sur le site Internet www.ne.ch/sist. Il est possible de s'inscrire en ligne.***

Il est également possible de consulter la liste des brochures éditée par la CRTi ou l'inspection cantonale de Genève (OCIRT) et de les commander.

Pour de plus amples renseignements :

Michel Guenat, chef du Secteur prévention de l'Office de surveillance, d'inspection et de santé au travail, tél. 032 889 68 40.

Neuchâtel, le 9 février 2009